



Conseil d'administration

Délibération du 8 juillet 2025

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 12 MARS 2025

Exposé des motifs

Le conseil d'administration s'est réuni le 12 mars 2025 sous la Présidence de Monsieur François Rémi Paolini, Recteur de la Région Académique de Corse. La séance s'est déroulée en visioconférence et en présentiel. Le quorum est réputé être atteint.

(16 administrateurs présents + 1 pouvoir = 17 votants)

Monsieur le Recteur remercie l'ensemble des équipes du Crous pour son engagement, son travail et pour la qualité des documents fournis.

Il souligne un fois de plus la dynamique de l'établissement et sa place prégnante au sein du réseau.

En préface et à l'instar des faits dramatiques qui ont marqué l'actualité de ces dernières semaines, le Recteur souhaite rendre hommage à Chloé Aldrovandi, étudiante à l'Université de Corse, tragiquement disparue.

Il invite le Conseil d'administration à une minute d'applaudissements.

Questions soumises à l'approbation :

1-Approbation du PV du CA du 9 décembre 2024 - Pas d'observations – Vote unanime – Le procès-verbal est adopté.

Arrivée en visioconférence de la Directrice du CCU – 18 votants.

2- Rapport de Gestion – Le Directeur Général cède la parole à la Responsable budgétaire pour la présentation du Rapport de gestion de l'ordonnateur pour l'exercice 2024.

Il est présenté sous la forme de tableaux dont 4 seront soumis au vote des administrateurs.

Tableau 1 : Autorisations d'emplois

Le schéma d'emplois autorisé s'élève à 56 ETPT sous plafond et 1 emploi hors plafond. Le taux d'exécution s'élève à 95% du schéma d'emplois et à 98% par rapport au dernier Budget Rectificatif.

Tableau 2 : Autorisations budgétaires

Au 31 décembre les encaissements ont dépassé les prévisions, atteignant ainsi 102.73%. Cette hausse est due aux recettes propres et aux financements fléchés de l'Etat.

L'encaissement des autres financements et de la SCI sont prévu pour le premier semestre 2025.

Le solde budgétaire est déficitaire de – 671 250.27€ (CF) contre – 1 711 952€ (BR2).

Le solde négatif est à mettre en perspective avec l'excédent du compte financier 2023 de + 1 530 621.47€.

Tableau 4 : Equilibre financier

Ce tableau prend en compte à la fois les flux budgétaires et non budgétaires. Il inclut toutes les aides et bourses gérées par le Crous, mais qui n'impactent pas directement le budget de l'établissement, plutôt la trésorerie.

Le prélèvement de la trésorerie est de – 584 121.68€ (CF) contre – 2 154 396€ (BR2).
Chaque différence aura un impact sur les autres chiffres.

Tableau 6 : Situation patrimoniale

Le résultat patrimonial : exécuté il s'élève à + 229 499.64€ (CF) contre un montant de + 142 851€ (BR2).

La différence résulte principalement des opérations d'amortissements et de neutralisations, indiqués dans le tableau de la Capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement s'élève à 591 824.48€ (CF) contre 189 108€ prévu au BR2.

La variation du fonds de roulement s'élève à + 40 835.11€ (CF) contre – 500 162€ au BR2.

Les différents indicateurs permettent d'analyser la situation budgétaire du Crous de Corse comme soutenable à l'issue du compte financier 2024.

Observations : vigilance demandée par le Contrôleur Financier en Région.

Pas d'autres observations – Vote unanime –Le rapport de gestion 2024 est adopté.

3-Rapport d'activité 2024 – Présentation par le Directeur Général. L'engagement de tous les services est mis en évidence. Intervention de la Vise Présidente en charge de la vie étudiante pour souligner les rapports et échanges privilégiés entre les deux institutions, Université de Corse et Crous.

Pas d'autres observations – Vote unanime –Le rapport d'activité 2024 est adopté.

4-Compte Financier 2024 – Présentation par l'Agent Comptable du Crous.

Le document couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Il rend compte de la gestion financière de l'établissement en fin d'exercice.

Les indicateurs du Crous de Corse :

- La situation financière est saine
- L'équilibre financier est atteint

Le Contrôleur Financier en Région met en évidence la situation saine de l'établissement et la qualité du document de l'Agence Comptable.

Pas d'autres observations – Vote unanime –Le Compte Financier 2024 est adopté.

5- Tarifs en Hébergement - Le Directeur Général explique que pour la deuxième année, l'ensemble des Crous se trouvent confrontés au dégel de l'IRL (Indice de révision des Loyers). L'application réglementaire s'élève à + 3.26%.

Il n'y a pas eu d'augmentation de loyer pendant 4 ans. Toutefois, les mesures ministérielles ont été prises et les établissements ont été contraints de réviser leur taux.

la Vice-Présidente Etudiante qui explique que, malgré une prise de conscience évidente des arguments exposés, en sa qualité de représentante syndicale auprès des étudiants, elle est défavorable à une augmentation.

Le représentant du syndicat Ghjuventù Indipendentista interroge quant au relogement des étudiants de PP2 durant la phase de travaux.

La Directrice de l'Hébergement explique que la fin des travaux est programmée pour fin octobre voir début novembre, le tour d'affection des logements est prévu le 1^{er} septembre, en l'occurrence, les étudiants seront affectés dans les logements qui seront disponibles le moment venu.

Les équipes s'engagent à faire leur possible pour perturber le moins possible le relogement, il est demandé ainsi aux étudiants d'être particulièrement réactifs pour faire leurs dossiers de continuité.

La Vice-Présidente Etudiante précise que toute la communication sera effectuée pour inciter ses pairs à enclencher les différentes démarches. Le Directeur de la Division Vie de l'Etudiant précise la date du 28 avril 2025 pour le dépôt des dossiers et invite les étudiants à constituer leur dossier.

Pas d'autres observations – Vote pour 14 – Votes contre 4 – ls tarifs sont adoptés.

La VPE doit quitter la séance.

6-Tarifs en restauration – actualisation de certains tarifs – une harmonisation des tarifs hors et dans les marchés est effectuée. Les tarifs ont été reconsidérés à la baisse.

Les prestations extérieures ont également diminué.

La représentante du Syndicat SNPTES intervient pour faire part de son inquiétude, certes les prestations diminuent, mais pas la charge de travail pour le personnel. Il lui est répondu que les emplois CCD étudiants sont toujours d'actualité et qu'un personnel de la restauration formé en ce sens est dédié à la préparation des prestations extérieures.

Pas d'autres observations – Vote unanime – les tarifs sont adoptés.

7- Questions diverses

Question 1

Règlement intérieur de la vie en résidence - actualisation - Présentation DUG hébergement.

Quelques ajustements sont apportés.

Pas d'observations – Vote unanime – La question n° 1 est adoptée.

Le Directeur Général prend la parole pour annoncer le prochain départ de la Directrice Adjointe qui rejoindra le Crous des Antilles Guyane le 1^{er} juin prochain en qualité de Directrice Générale.

Les félicitations et les encouragements sont unanimes. Le Recteur remercie l'ensemble des administrateurs.

Ordre du jour épuisé – séance levée à 12H45.

Délibération

- Adoption du PV du CA du 12 mars 2025.

Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 8 juillet 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

